

Compte rendu du conseil municipal du Lundi 22 juin 2020

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 22 juin 2020 à 20h30 en réunion publique. Quatorze élus étaient présents et une procuration a été donnée à Mme PUECH par M. DOMERGUE. Les sujets traités étaient les suivants :

- Cantine :

Evolution du mode de gestion du service de restauration : Présentation des difficultés rencontrées avec le mode de gestion direct actuel de la cantine (locaux inadaptés, difficultés pour respecter les processus sanitaires, qualification du personnel...). Aperçu de ce qui se fait sur les communes autour de Flagnac. Après avoir évoqué le diagnostic fait sur le sujet, la solution de l'externalisation est exposée (conformité avec les réglementations sanitaires, décharge de la logistique, continuité de service assurée, amélioration de la qualité des repas...) avec tout de même un point négatif à cette gestion qui est la baisse du chiffre d'affaire des fournisseurs locaux. Une réunion de présentation s'est déroulée le 18 juin 2020 avec entre autre la présence de délégués des parents d'élèves. Dans l'ensemble, les différents intervenants s'entendent pour dire que leur souhait est d'améliorer le service de la cantine tout en précisant qu'il est important de sélectionner des critères tels que la provenance des produits...). Il est donc décidé par les membres présents au conseil de valider le principe d'externalisation ; de désigner Irène BOUSQUET comme chef de projet de cette opération ; de retenir suite à la consultation et tel que cela a été proposé par la commission d'appel d'offres réunie le 5 juin l'entreprise ANSAMBLE. Suite à cette décision, la commune va adapter ses cantines (Flagnac et Agnac) et acquérir le matériel adéquat. Va également devoir ajuster les tableaux de service du personnel des écoles, engager des actions de communication et rédiger un nouveau règlement pour la cantine. M. le Maire tient à souligner que ce mode de gestion n'aura aucun impact sur le prix du repas. Les tarifs pour la rentrée 2020-2021 n'augmenteront pas.

- Urbanisme :

Attribution d'aide au ravalement des façades : Olivier LANTUEJOUL rappel à l'ensemble des élus que la commune a mis en place depuis plusieurs années un programme de ravalement des façades privées. En 2019, afin de contribuer à la rénovation des bourgs, le conseil municipal avait décidé de participer à hauteur de 40% du montant des travaux et plafonnée à 2000€. Il a donc été instauré une commission dotée d'un règlement d'attribution afin de répondre aux éventuelles demandes. La commission Urbanisme réunie le 17 juin 2020 en a examiné 3. L'ensemble des élus présent accepte la proposition de la commission à savoir l'attribution de 3 subventions pour un montant total de 5593€. Somme prévu au budget 2020.

- Camping :

Création d'un menu spécial pour le bateau l'Olt avec pour incidence de modifier l'annexe tarif de la convention du camping. L'Office de Tourisme propose pour la saison estivale 2020 une croisière nocturne de 19h à 21h. A l'issue de cette croisière le camping pourra accueillir les passagers au snack en leur proposant un menu spécial « bateau ». Pour ce faire il y a lieu de modifier l'annexe tarif de la convention du camping en y ajoutant un tarif dédié à ce repas d'un montant de 17€.

- **Election des commissions :**

Modification de la délibération 28 du 23 mai 2020 : Suite à la mise en place des différentes commissions communales et en particulier celle de la commission d'appel d'offres, 3 titulaires et 3 suppléants ont été désignés dont le Maire. En réalité cette commission pour délibérer valablement doit être composée d'un président qui n'est autre que le maire et de 3 titulaires et 3 suppléants. Pour cette raison il est demandé aux élus de procéder à l'élection du membre manquant. C'est François DOMERGUE qui est élu.

- **Logements communaux :**

Non restitution du dépôt de garantie de M. Clamagirand : Suite au départ de M. Clamagirand, la Trésorerie constate une dette sur ce tiers d'un montant de 318€34. Son dépôt de garantie étant de 350€, le conseil municipal décide de retenir le montant de la dette sur le remboursement de la caution à M. Clamagirand et de lui restituer ainsi la somme de 31€66.

- **Informations et questions diverses :**

- Olivier Lantuejoul fait un point sur l'application Panneau pocket.
- Monsieur le Maire informe les élus que Decazeville Communauté demande aux communes de désigner des représentants élus dans les différentes commissions communautaires. Il fait état des différentes commissions en mentionnant pour chacune d'entre elle les techniciens référents et les vice-présidents délégués. Un tour de table a été effectué permettant aux élus de s'inscrire dans les différentes commissions.

Fin de la réunion : 22h15

Fait à Flagnac le 24/06/2020

Le maire

P Tieulié